

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

HAUT COMMISSARIAT AU PLAN ET
AU TOURISME

DECRET N° 385 /IR/HCPT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISA

Le Contrôleur Financier
& p. L'Adjoint

L. VILLACA.

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU le décret N° 144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement et fixant la composition des Cabinets Ministériels
VU le décret N° 334/PC/SGG du 30 Septembre 1965, portant création et organisation du Secrétariat Général au Plan
VU le décret N° 215/PR du 13 Mai 1966 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU les nécessités du service ;
Sur proposition du Haut Commissaire au Plan et au Tourisme.

DECRETE

ARTICLE 1er. M. Louis DARBOUX, Ingénieur Statisticien Economiste de 2^e classe 2^e Echelon, Chargé de Mission au Cabinet du Haut Commissaire au Plan et au Tourisme reçoit délégation de signature des titres de dépenses et de recettes ainsi que des pièces administratives afférentes aux comptes hors budget ci-après, pour les périodes d'absence du Haut Commissaire au Plan et au Tourisme :

- 113 - 32 Fonds d'Aide et de Coopération
113 - 35 Aide Américaine

Sur tous les documents qu'il sera appelé à signer par délégation, M. Louis DARBOUX fera précéder sa signature de la mention suivante :

Pour Le Haut Commissaire au Plan et au
Tourisme absent
Le Chargé de Mission

L. DARBOUX

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 7 Octobre 1966

VU

Pr. Ministre des Finances et
des Affaires Economiques absent
Le Ministre chargé de l'Intérim

Moïse MENSAH

Général Christophe SOGLO

AMPLIATIONS

PR..... 2
HCPT..... 6
MFAE..... 4
D.G.F..... 2
D.B..... 2
C.F..... 2

Trésor..... 2
Mission Aide et Coopération..... 2
Caisse Centrale de C.C..... 2
U.S.A.I.D..... 2
Intéressé 1
JON..... 2